

COMMUNE DE BREAU ET SALAGOSSE

Votre nouvelle facture d'eau et d'assainissement

Ancienne présentation			Nouvelle présentation		
Part fixe	41.92 Fixe		Part fixe	41.92 Fixe	Inchangé
Tarif de l'eau	0.70 /m3		Tarif de l'eau	0.70 /m3	Inchangé
Agence bassin pollution domestique	0.28 /m3		Agence bassin pollution domestique	0.28 /m3	Inchangé
Abonnement assainissement	21.50 Fixe	Devenu -	Part fixe SIVOM 1er semestre	21.50 Fixe	Inchangé
La ligne "Abonnement assainissement" de 21,50 Euros trimestriels vous a été percue d'avance et sous nouvelle une forme dédoublée pour le 2ème semestre (21,51 Euros au lieu de 21,50 Euros). Nouvelle présentation		Part fixe SIVOM 2ème semestre	9.96 Fixe	Total 2ème sem.	
		présentation	Part fixe CCA 2ème semestre	11.55 Fixe	21,51 Fixe
Prélèvement eau de source	0.11 /m3		Prélèvement eau de source	0.11 /m3	Inchangé
Taxe assainissement conso	0.79 /m3	Total taxe ass. et surtaxe = 1,19 / m3	Taxe assainissement conso	4.40 /~2	3 Inchangé
Surtaxe SIVOM	0.40 /m3		(regroupement sous une nouvelle dénomination)	1.19 /m3	
Redevance mod. collecte	0.15 /m3		Redevance mod. collecte	0.15 /m3	Inchangé

Votre facture a surtout fait l'objet de modifications de présentation mais son montant reste identique, sauf pour ce qui concerne l'abonnement assainissement (21,50 Euros) qui vous a été prélevé deux fois :

- Une fois sous l'ancienne présentation pour le 1er trimestre 2014
- Une fois en avance pour le 2ème semestre et avec une nouvelle présentation qui décompose la part du SIVOM et celle de CCA le nouvel exploitant (à noter un écart de 1 centime non significatif).